LE CHIFFRE

Plus d'un emploi privé sur huit (12,8 %) est associatif. Ce ratio est nettement su-périeur à la moyenne na tionale qui est de 9,6 %. L'écart entre La Réunion et la métropole est encore plus important en matière de masse salariale : les emplois associatifs représen-tent ici 10,7 % de la masse salariale du secteur privé contre 6,8% en France.

CREATION D'EMPLOIS

es associations debout face à la crise

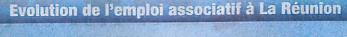
Dans un contexte économique des plus moroses, les associations ont créé 2 300 emplois en trois ans. Elles se substituent ainsi au secteur privé pour lutter contre le chômage. Elles n'en sont pas moins fragiles.

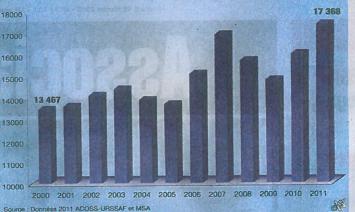
Les chiffres du «Panorama de secteur associatif à La Réunion» de janvier 2013 sont éloquents : 14 000 associations pour plus de 100 000 bénévoles dont 60 000 sont réguliers. Les associations réunionnaises emploient près de 20 000 salariés (17 368 à temps complet ou partiel en 2011). De-puis 2009, alors que les em-bauches stagnent dans le privé, le secteur associatif a créé 2 300 emplois (+15%), ce qui constitue une spécificité réunionnaise car en métropole, les associations ont perdu 0,6 % d'emplois en

Il apparaît que La Réunion est l'un de départements les plus dynamiques pour créer de nou-velles associations. Depuis trois ans, il s'en crée plus de 1 000 par ans, t'est nettement plus qu'au niveau national. Est-ce pour au-tant un signe de bonne santé? Pas sûr, une instabilité du monde associatif peut aussi être à l'origine de cette suractivité.

Le paysage associatif réunion-nais a en effet connu quelques désastres, dont la fin de l'Arast (Association Régionale d'Accom-pagnement Social Territorialisé) fut le plus traumatisant. Mais out dealement dispany l'Associaont également disparu l'Associa-tion de promotion rurale (APR), le Case du Chaudron, Pass'Port, les Auberges de jeunesse, et l'an dernier les Francas. À propos de cette dernière, Serge Fabresson, délégué à la vie associative à la direction régionale de la jeu-nesse, des sports et de la cohé-sion sociale, estime que sa liqui-dation était évitable.

Toutes ces associations avaient comme point commun





leur vocation sociale, secteur qui génère le plus d'emplois dans le monde associatif. Derrière les défuntes associations, nom-breuses sont celles qui traver-sent une crise financière comme — et ce ne sont que des e-xemples parmi d'autre — le Foyer des jeunes de Joinville ou la Fédération des associations rurales (lire les encadrés).

Elles ont souffert d'une dimi nution drastique des subven-tions mais aussi d'un mode de financement « au projet » qui ignore les difficultés du terrain. Il est par exemple impossible de présenter des bilans parfaits sur

des actions d'insertion auprès d'un public difficile : les financements sont réduits lorsque les stagiaires abandonnent alors stagiaires abandonnent alors que l'association doit faire face à des charges constantes (paie-ment des formateurs et location des locaux).

« Essoufflement des bénévoles»

Le délégué à la vie associative déplore que les marchés publics se basent de plus en plus sur le critère du moins-disant. Il est alors plus rentable de financer une simple garderie et les asso-ciations qui veulent défendre un réel projet éducatif n'arrivent pas à proposer une offre concur-rentielle. Certes, des circulaires gouvernementales ou d'engagements réciproques sont censés sécuriser l'activité des associations, pour-tant les centres de loisirs et les vacances de la Jeunesse en plein air (JPA) sont en crise. Non seulement les enfants réunionnais ont peu l'occasion de partir en vacances hors de leur île mais ils sont, en plus, souvent canton-nés à rester chez eux ou dans la cour de leur immeuble

Serge Fabresson n'a pas le pouvoir de regonfler la manne aux subventions mais il s'efforce d'accueillir et d'informer les associations sur les aides dont elles sociations sur les alues dont elles peuvent bénéficier pour former leurs bénévoles car les déra-pages de trésoreries proviennent souvent d'un manque de rigueur et de connaissance des diri-geants. « On ne peut pas nier

parfois un certain essoufflement parfois un certain essoufflement des bénévoles qui relâchent leur uigilance ou ne sont pas préparés à une gestion de crise. » Il encourage les plus grosses associations à proposer leurs services aux plus petites afin de les aider à gérer leur trésorerie et à émettre des fiches de paie, « ça coûtera moins cher que de pas-ser par un cabinet comptable ».

Après avoir entendu les con-seils de bonne gestion : « détec-ter, prévenir, anticiper, réagir à l'accumulation des dettes », les salarié peuvent se tourner vers le DLA. Ce «Dispositif local d'ac-compagnement » intègre l'État, la Caisse des dépôts et consignata casse des depois et consigna-tions, et les collectivités locales ; il peut notamment accorder des délais de paiement pour cer-taines dettes fiscales et sociales.

Si cette aide ne suffit pas, l'association n'a d'autres recours que ceux de toute entreprise en difficultés : mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde judiciaire, redressement, liquidation. Et ses dirigeants peuvent être condam-nés à rembourser les dettes s'il nes à reinbouser les dectes su est prouvé qu'ils ont commis des fautes graves de gestion. De telles responsabilités suscitent une question de James Fontaine, président de la Fedar : « De par notre statut, nous n'avons pas le droit de faire de bénéfices mais aront de juite de berejtes mais nous sommes soumis aux mêmes contraintes que le privé. Nous payons les mêmes charges sans bénéficier de mesures d'e-xonérations. Est-ce que dans ces conditions, le statut d'associa-tion de loi 1901 est toujours

a l nie cai d'i un d'e coi pa vé et soi d'e de ur ch

gli m tic

m to fit té hi je ci ji si di di si ti ti

TEXTES

Franck CELLIER

Un pilier de la république

Le monde associatif, selon Serge Fabresson, illustre la Fraternité à côté des deux autres piliers de la devise républicaine que sont la Liberté et l'Égalité. Chargé de la Liberté et l'Égalité. Chargé de la promotion de l'action associative, il met l'accent sur l'enpagement des jeunes. Lui qui fut secrétaire général adjoint du Grand carnaval de Nevers alors qu'il n'avait que 15 ans. « Le statut des associations dites de loi 1901 a été réformé l'an dernier et l'article 2 bis permet désormais aux jeunes de 16 ans de créer leur association, précise-til. Par une vie associatior riche, on se dirige vers la civilité, l'intégration dirige vers la civilité, l'intégration sociale, l'apprentissage de la ci-toyenneté dans le respect des institutions.»

tifutions.»
Pour l'heure, aucune « association jeune loi 2012 » n'a été créée à La Réunion où la jeunesse a pourtant démontré qu'elle savait se rassembler à partir d'une simple invitation à la plage de Boucan Canot sur le réseau social Facebook. La sollicitation lancée par le déléqué à la vie associative ne se veut pas restrictive. Il ne s'agit pas d'enfermer les jeunes dans un



Serge Fabresson : «Le bon cœur et le sens du partage ne sont pas des vains mots. Ici, on a le sens de la solidarité, on veut agir pour son pays. »

cadre légal mais au contraire de donner de la force à leurs envies et revendications.

«Il n'y a pas besoin de boucher des routes pour se faire entendre, remarque-t-il. La semaine der-nière, plusieurs associations caritatives ont organisé un pique-nique avec des assiettes et des timbales vides pour protester contre la di

minution de l'aide alimentaire eu-ropéenne Voilà qui illustrait toute l'inventivité du monde associatif.»

Selon lui, la vitalité associative spécifique à La Réunion prouve que « le bon cœur et le sens du partage ne sont pas des vains mots. Ici, on a le sens de la solidarité, on veut agir pour son

Des associations plus sociales

Le « Panorama 2013 » des associations réu-nionnaises montre que les nombreuses créa-tions de ces trois dernières années se tour-naient prioritairement vers les thèmes de l'aide sociale, de l'économie, de l'aide à l'em-ploi, du développement local et de l'environ-nement.

nement.

En valeur absolue, les créations les plus nombreuses ont concerné, sans surprise, les deux thèmes majeurs de la vie associative: la culture (306 associations créées par an en moyenne sur trois ans) et le sport (204). Mais ces créations culturelles et sportives restent en deçà de la moyenne nationale. D'ailleurs le nombre de licences sportives a diminué de 7,9% de 2011 à 2012 et 45% des clubs sportifs ont disparu ou fusionné au cours des dix

La diminution des financements publics oblige le Foyer de Joinville à augmenter sensiblement la participation de ses adhé-

ont disparu ou fusionné au cours des dix dermières années.

La vitalité réunionnaise par rapport à l'ensemble national s'observe plutôt dans les créations dans les domaines de l'action socio-culturelle (éducation populaire) (109 créations par an en moyenne), des groupements afinitaires (91 créations), des clubs de losirs et de relations (84 créations), de la défense d'intérêts économiques (81 créations), de l'intervention sociale (74 créations), de l'revironnement (67 créations), de l'éducation (65 créations), de l'aide à l'emploi et du développement local (49 créations).